Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 27/10/2026

SOCIETE CIVILE D EXPLOITATION AGRICOLE BOULAN Chez Boulan rappelle Huitre spéciale Boulan n3 n4



- Noms des modèles ou références concernés : **Spéciale Boulan Affinée en Médoc**
- Marque : **Spéciale Boulan**
- **Lot MT011026**
- Conditionnements : **Vrac**
- Date début/fin de commercialisation : **du 15/10/2026 au 23/10/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **33-236-008**
- Informations complémentaires : **Huitres**
- Zone géographique de vente : **Régions : Nouvelle-Aquitaine**
- Distributeurs : **A NOSTE 7 Av. de la Côté d'Argent, 40200 Mimizan**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de norovirus**
- Risques encourus par le consommateur : **Norovirus**
- Description complémentaire du risque : **Risque de symptômes de gastro-entérite**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0664143389**
- Informations complémentaires publiques : **Ne pas consommer le produit concerné**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre